

# La mise en scène du pouvoir : la préséance en Nouvelle-France

COLIN M. COATES  
*Département d'histoire*  
*York University*

En 1728, l'intendant Claude-Thomas Dupuy, qui était à la veille de se faire rap-peler en France, émit une ordonnance dans laquelle il explicitait « l'économie du gouvernement de Canada ». Selon Dupuy, le roi était représenté dans la colonie par deux individus : le gouverneur, qui incarnait le pouvoir militaire, et l'intendant, qui incarnait l'autorité civile. L'autorité royale était également représentée par le Conseil supérieur (le Conseil souverain avant 1703) : « [...] l'autorité du roi [...] réside éminemment et caractéristiquement dans son conseil supérieur, chargé, ainsi que le sont les parlemens et les autres conseils supérieurs du royaume, de la portion la plus précieuse de la majesté des rois qui est l'administration de leur justice souveraine [...] ». Ceux qui étaient investis de l'autorité royale ne devaient pas s'y opposer ouvertement, mais si un tel cas survenait, le gouverneur devait déterminer s'il s'agissait d'affaires de guerre, et l'intendant s'il s'agissait d'affaires judiciaires, civiles, « police » dans le sens du terme utilisé au XVIII<sup>e</sup> siècle, ou financières. « [T]el est le système et la règle des gouvernements dans toute l'étendue de la domination du roi, » concluait Dupuy, « sans laquelle il ne seroit pas possible d'arranger aucune affaire, de gouverner les peuples et de ne les pas exposer à des incertitudes continuelles [...] »<sup>1</sup>.

Certes, cette description de la pratique constitutionnelle dans la colonie manquait un peu de crédibilité, ainsi que l'indiquerait la révocation du poste de Dupuy en 1728 et le fait que son successeur Gilles Hocquart dut d'abord se contenter du titre clairement subordonné de « commissaire-ordonnateur ». Néanmoins, Dupuy avait soulevé une question importante concernant la légitimité gouvernementale dans le contexte colonial. Comment faire comprendre l'autorité du roi outre-Atlantique ? Comment ses représentants devaient-ils légitimer leurs rôles et contrôler la population coloniale ?

L'historien britannique David Cannadine résume ainsi les objectifs des études sur la légitimité politique : « for any society, in any age, the study of politics ultimately comes down to one elemental question : how are people persuaded to acquiesce in a polity where the distribution of power is manifestly unequal and unjust, as it